

**Mail reçu le 07/12/2021 à 19h45**

Mme / M. l'enquêteur public,

Habitant avec ma compagne, Mme Bergeron, et mes deux enfants, au 14 chemin de l'Estreme, 33610 Cestas, je vous prie de bien vouloir prendre en compte notre contribution concernant l'enquête relative au projet LARTIGUE de Cestas.

Après avoir prêté attention aux éléments disponibles associés à l'enquête, nous sollicitons à notre tour votre attention sur les divers aspects environnementaux et sociaux du projet.

Ainsi tel que relevé par le CSPRN, l'aspect massif des constructions entrevues sont bien peu comparables aux standards existants au sein de la commune.

Nous avons bien entendu les arguments de la mairie sur le relatif petit impact de déboisement sur le volume total de surface boisée de la commune, mais relevons toutefois l'aspect fallacieux, car les comptes de la mairie tendent à inclure les espaces boisés au sein de propriétés des particuliers.

J'en profite pour rappeler que les pratiques du département de l'urbanisme de la mairie de CESTAS étaient de n'accepter que les plans de constructions intégrant un plan de conservation des arbres, avec un PLU exigeant, obligation à laquelle la mairie semble elle-même semble surseoir, aux règles qu'elle exige de ses administrés.

Le CSPRN relève des problèmes de circulation de la faune sur ces espaces, constat auquel nous abondons, et pour lequel nous suggérons des constructions plus éparées.

Les mesures de compensations énoncées prévoies une zone boisée déconnectée des autres zones. je rappelle que le franchissement des voies de circulation ne concerne pas que des petites espèces mais aussi des animaux plus conséquents, à même de perturber la circulation voir à induire un facteur de risque pour les usagers.

Nous sollicitons aussi votre attention sur les désagréments à venir d'une zone humide à proximité directe des habitations.

Toujours à proximité de ces mêmes habitations à construire une des plus importantes autoroutes de notre Pays, avec un trafic poids lourds que l'on connaît : une simple balade au parc de montsalut, distant de plusieurs centaines de mètres vous convaincra de l'aspect nuisible de la continuation et du niveau de bruit que subiront les habitants.

Les habitations elles-mêmes seront organisées en deux ensembles très denses, et non dispersées au sein d'autres hameaux pré existants.

Si l'objectif de mixité sociale est très ambitieux, il convient aussi de prendre en compte notre responsabilité sociale à long terme : ce nouvel hameau ne sera pas desservi par les transports en commun, sera à proximité du seul collège et d'une structure d'accueil de migrant (ce qu'est de fait Casemajor), n'aura ni commerce alimentaire ou de proximité à périmètre immédiat (pour une population qu'on peut imaginer peut détentrice de véhicules).

Les habitants pressentis seront certainement des familles, éventuellement mono parentales, et des enfants devront être accueillis dans les structures scolaires débordées du PARC.

Je complète avec un comparatif plus précis par rapport à la réalité de mon vécu en tant qu'habitant de Cestas :

- lorsque j'ai déposé les plans de ma maison : la mairie de Cestas a exigé que je conserve les arbres, l'écologie était l'argument.

- lorsque nous avons scolarisé notre fille aînée en primaire : l'école a imposé le double niveau, car il n'y a plus matériellement de classe disponible (je ne parle pas de professeur mais bien de salle de cours) pour accueillir plus d'enfants. La contrainte financière était l'argument.
- lorsque nous demandons l'entretien des voies limitrophes de la voie ferrée, on nous répond que les services sont débordés.
- Lorsque nous appelons les forces de l'ordre la nuit, il y a 2 équipages seulement pour une zone très étendue.

Et aujourd'hui on cherche à masser en grand nombre des lotissements sociaux, isolés, sans infrastructure adaptés, dans un environnement propice aux nuisibles, avec une nuisance bruit indéniable, tout près d'un collège, autour duquel transite des mineurs, sans que la mairie ne fasse les investissements nécessaires pour les infrastructures déjà existantes.

Comment la mairie pourra-t-elle absorber un projet de telle ampleur ? Quelles sont les garanties fournies par la mairie pour la préservation du cadre de vie de la population ? pour le maintien des services publics ? de la sécurité ?

Nous ne voyons pas bien en quoi faire venir dans des mauvaises conditions 200 à 300 familles qui de toute évidence n'auront pas les moyens de compenser ces désagréments sans effets délétères sur le reste de la population est une option raisonnable.

Aussi si nous comprenons que la loi s'impose à Cestas effectivement, la logique s'impose à tous.

Vous remerciant par avance pour votre attention et la prise en compte de notre contribution aux conclusions de votre enquête.

Cordialement,

--

Fabrice LABORDE  
Mme BERGERON